

**VILLE DE CAEN**  
**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015**

- **Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des 26 janvier 2015 et 23 février 2015.**
- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Information sur les marchés publics et les avenants conclus entre le 7 mars 2015 et le 27 avril 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** du compte-rendu des marchés publics et avenants aux marchés publics conclus entre le 7 mars 2015 et le 27 avril 2015.

Le conseil prend acte

- **JEM 2014 - Tribune du Palais des Sports - Protocole transactionnel**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant à signer avec le GIP "JEM Normandie 2014" le protocole transactionnel, portant sur la tribune du Palais des sports.

Adopté à l'unanimité.

- **SAEML MEMORIAL - Rachat des actions de la SNC Hôtel Malherbe**

**Le Conseil Municipal :**

**DÉCIDE** de procéder au rachat des 62 actions détenues par la SNC HÔTEL MALHERBE dans le capital social de la SAEML MÉMORIAL, au prix unitaire de 153 €, pour un montant total de neuf mille quatre cent quatre-vingt-six euros (9 486 €) ;

**DIT** que cet achat interviendra après le vote de la décision modificative du budget principal, soit au plus tôt le 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **SAEM Caen Expo Congrès, Travaux d'aménagement et de modernisation de bureaux - Garantie de la Ville à hauteur de 50% pour un emprunt global de 400 000 euros.**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la garantie de la Ville à hauteur de 50 % à CAEN EXPO CONGRES pour le remboursement d'un emprunt de 400.000 € à souscrire auprès du Crédit Mutuel et destiné à financer des travaux d'aménagement et de modernisation de ses bureaux. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt. M. le Maire ou son représentant est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Mutuel et CAEN EXPO CONGRES ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Régie des droits de place - Remise gracieuse de dettes**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** la remise gracieuse de dette pour un montant total de 5 003,05 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Pôle de santé de la Grâce de Dieu - Rachat de l'immeuble auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie - Substitution de la SEM Normandie Aménagement à la Ville de Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** que le portage par l'EPF Normandie, pour le compte de la Ville de Caen, de l'immeuble à usage de pôle de santé de la Grâce de Dieu, édifié sur la parcelle NB n° 86 d'une superficie de 819 m<sup>2</sup>, au 41 avenue Père Charles de Foucauld, arrive à échéance le 24 mai 2015 ;

**PRECISE** que le prix de rachat s'élèvera à la somme de 910 991,99 € HT, ce calcul de prix étant valable jusqu'au 24 mai 2015 ;

**DEMANDE**, conformément aux dispositions de la convention régularisée le 8 mars 2010 entre la Ville, l'EPF Normandie et la SEM Normandie Aménagement, que la cession se réalise au profit de la SEM Normandie Aménagement ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Désaffectation et déclassement d'une maison située 38 avenue du Calvados**

Acte Retiré

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** aux propriétaires qui ont réalisés des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique des subventions d'un montant total de 9 153,23 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Risques naturels - Directive inondation - Avis sur le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine Normandie**

**Le Conseil Municipal :**

**DEMANDE** que soit précisée l'organisation entre les structures porteuses de SCOT lorsque plusieurs sont impliquées dans une stratégie locale et comment celle-ci sera intégrée dans les SCOT, étant considéré que les TRI de Caen et de Dives-Ouistreham vont mettre au point une stratégie locale commune ;

**PRECISE** que, s'il est rappelé en préambule du document que les principes généraux de gestion de crise mis en place par la loi sont applicables, ils ne sont cependant pas pris en compte dans le document, notamment dans l'objectif 3.A ;

**PRECISE** que, toutes les dispositions déclinées dans l'objectif "3.A Se préparer à la gestion de crise" s'imposent de fait aux stratégies locales, comme indiqué dans la troisième partie du PGRI ;

**PRECISE** que, les niveaux de réponse et les responsabilités engagées en la matière sont définies dans le code de la sécurité intérieure, notamment par ses articles L.731-3, L.742-2 et L.742-3 ;

**PRECISE** que, conformément aux articles R. 541-14 et R.541-30 du code de l'environnement, l'organisation de la gestion des déchets en situation exceptionnelle et l'identification des zones à affecter au traitement de ces déchets doit être mis en place par les plans de gestion des déchets approuvés depuis le 1er janvier 2013 ;

**PRECISE** que, au regard du code la sécurité intérieure, le préfet prend la direction des opérations, met en œuvre le plan ORSEC et coordonne les actions des communes lorsqu'un évènement majeur dépasse l'échelle communale ;

**PRECISE** que, l'article L.562-1 du code de l'environnement dans son point II.3 définit que les PPR ont pour objet "de définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences" ; or les services publics cités ne sont pas tous du ressort des collectivités parties prenantes de la stratégie locale.

**ATTIRE** l'attention de l'Etat sur le fait que l'inventaire des enjeux présenté dans la disposition 3.D.1 a déjà été réalisé dans la phase 3 d'élaboration de la stratégie nationale ;

**PRECISE** que la disposition 4.A.2, qui indique le cadre dans lequel les maires sont informés via le DDRM n'est pas nécessaire puisque rendu obligatoire par l'article R.125-11 du code de l'environnement, tous les 5 ans et non pas tous les 3 ans ;

**PRECISE** que, ce même article R.125-11 du code de l'environnement définit les obligations et les modalités d'information sur les risques majeurs de la population au travers du DICRIM et du DDRM ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Mise en place d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables et du dispositif de disque vert dédiés au stationnement des véhicules correspondants**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la gratuité d'une durée de 2 heures du stationnement public non clos pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

**APPROUVE** les modalités de mise en place du dispositif de contrôle par pastille et disque vert ;

**MAINTIENT** la tarification du stationnement sur voirie en vigueur au-delà de la période de gratuité impartie aux véhicules concernés.

Adopté à l'unanimité.

- **Développement Durable - Evénementiels 2015 pour la promotion d'initiatives locales en faveur du climat. Subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la tenue de ces trois manifestations locales en faveur du développement durable ;

**AUTORISE** les versements des subventions affectées suivantes :

- 6 300 € au profit du CPIE pour la mise en œuvre du Festival Système Durable ;
- 1 200 € au bénéfice de Normandie Equitable pour l'organisation de l'espace « mode et design éthique » sur le festival ;
- 1 500 € au profit de l'association Vélisol pour la co-organisation avec la Ville de la Fête du vélo 2015 ;
- 1 000 € à l'association « Alternatiba Caen » dans le cadre de leur manifestation programmée le 19 septembre 2015 à Caen ;

**AUTORISE** la mise à disposition des matériels sollicités par les associations dans la mesure des possibilités du service gestionnaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces demandes.

Adopté à l'unanimité.

- **Développement Durable - Maison du vélo - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Vélisol.**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'engagement de la Ville pour le développement de la Maison du vélo sur l'année 2015 ;

**AUTORISE** le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 11 500 € ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce versement.

Adopté à l'unanimité.

- **Avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat 2009-2018 avec les ports normands associés**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat liant la Ville de Caen aux Ports Normands Associés ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention cadre du 31 décembre 2009, ainsi que tous les documents nécessaires afférents audit avenant.

Adopté à l'unanimité.

- **Organisation d'un événement autour du patrimoine vert "D'un jardin à l'autre" et demande de financement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'organisation d'un événement du patrimoine vert "D'un jardin à l'autre" ;

**AUTORISE** la mise en place d'un jardin sur la Place Saint Sauveur ;

**APPROUVE** la réalisation du programme d'animations ;

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Adopté à l'unanimité.

- **DECV - Subventions de fonctionnement 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** aux associations des subventions de fonctionnement d'un montant total de 338 300 €.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Conventionnement FIPHFP**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** la démarche du projet de conventionnement avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Modification n°2 du tableau des emplois permanents 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** les transformations des emplois au regard des recrutements, des réussites à concours et des résultats des commissions administratives paritaires et la suppression d'emplois liée aux changements d'organisation, soit 155 emplois.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Dépenses de personnel des groupes d'élus du Conseil Municipal de la Ville de Caen - Création d'un emploi**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe "Réussir Caen Vraiment" sur les bases suivantes :

Recrutement d'un collaborateur non titulaire par référence au grade de rédacteur sur la base de l'échelon 8. A ce traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément familial de traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire ;

Cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail de 20% ;

**DIT** que cet emploi prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2015 pour se terminer le 31 décembre 2017 ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Responsable unique de sécurité stade d'Ornano et Palais des Sports - Rémunération ou compensation des permanences**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** qu'à l'occasion des manifestations et événements sportifs devant se dérouler les samedis, dimanches et jours fériés sur les sites du Stade d'Ornano et/ou du Palais des Sports (établissements recevant du public dits de première catégorie) seront mises en œuvre des permanences pour l'agent (fonctionnaire ou contractuel de droit public) assurant les fonctions de responsable unique de sécurité ;

**FIXE**, comme suit et dans le respect des dispositions réglementaires, les modalités de rémunération ou de compensation des périodes de permanence :

| <b>Indemnité de la permanence</b>               |  |
|---|--|
| <b>Période</b>                                  | <b>Montant brut</b>  |
| La journée du samedi                            | 45,00€   |
| La demi-journée                                 | 22,50€   |
| La journée du dimanche ou jour férié            | 76,00€   |
| La demi-journée                                 | 38,00€   |
| <b>Compensation de la permanence</b>            |  |
| Une permanence (sans distinction de la journée) | Repos compensateur égal au nombre d'heures de travail effectif majoré de 25% |

**DIT** que la rémunération ou la compensation des permanences telles que définies ci-dessus sont exclusives de tout autre dispositif de rémunération ou de compensation ;

**DIT** que la rémunération et la compensation des permanences sont exclusives l'une de l'autre ;

**DIT** que la rémunération ou la compensation ne peuvent être accordées ni aux agents logés par nécessité absolue de service, ni aux agents détachés sur des emplois administratifs de direction et percevant à ce titre une nouvelle bonification indiciaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

**Le Conseil Municipal :**

**OCTROIE** à des agents le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

**AUTORISE** à cet effet le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **AGESSO - Régularisation de la subvention de fonctionnement 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le versement à l'AGESSO de la subvention de fonctionnement d'un montant de 17 296,09 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Association pour la gestion des services administratifs (AGESSO) - Acompte subvention 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le versement d'un acompte sur la subvention pour un montant de 50 057,23 € ;

**AUTORISE** la signature, entre la Ville de Caen et l'AGESSO, de l'annexe à la convention n° 01-2012.

Adopté à l'unanimité.

- **Relocalisation du Fonds Régional d'Art Contemporain au Couvent des Visitandines : approbation de l'avant-projet définitif de la première tranche des travaux et autorisation de lancer les appels d'offre**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'avant-projet définitif de la première tranche de travaux à hauteur de 6 100 000 € HT correspondant à l'estimation économique du projet sur la base du dernier indice économique connu, dans le cadre de l'enveloppe globale de l'opération fixée à 9 306 933 € HT ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès de l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication au titre de la rénovation des façades et de la toiture du couvent des Visitandines, au taux le plus élevé ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès de l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication au titre de la réalisation de ce projet de relocalisation du Frac au titre du CPER ;

**AUTORISE** la Région, en qualité de mandataire, à lancer les appels d'offre correspondants.

Adopté à l'unanimité.

- **Le Cargö - Avenant n°3 au contrat de délégation de service public**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°3 à la Délégation de Service Public du Cargö ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet d'avenant.

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre - Maîtrise- Création de l'opéra pour enfants Brundibar - Demandes de subventions et de mécénat**

**Le Conseil Municipal :**

**SOLLICITE** du Conseil Régional de Basse-Normandie, du Conseil Départemental du Calvados, du Ministère de la Défense et de tout autre organisme une subvention au taux le plus élevé possible pour contribuer au rayonnement du théâtre de Caen et de la Maîtrise de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Activités culturelles - Signature des contrats d'artistes**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes, d'intervenants, d'auteurs, d'animateurs ou de techniciens, les conventions artistiques, les contrats d'achat ou de ventes de spectacles, de coréalisation, les conventions artistiques et de coproduction dans la limite des crédits annuels votés pour :

- la saison 2015/16 pour les contrats d'engagement, les contrats de cession de droits d'exploitation d'un spectacle, les contrats de coréalisation et les conventions artistiques,
- les saisons 2017/18, 2018/19, 2019/2020 pour les contrats de coproduction.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Saison des Arts de la Rue - Partenariats financiers privés**

**Le Conseil Municipal :**

**SOLLICITE** des aides financières au taux le plus élevé possible ou autres dans le cadre du mécénat ou de partenariat auprès de partenaires privés, pour contribuer à l'organisation de l'édition 2015 d'Éclat(s) de rue" ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer des conventions ou tout document se rapportant aux aides financières de partenaires privés.

Adopté à l'unanimité.

- **Salon du livre Epoque 2015 - Partenariats - Aides financières**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer des conventions ou tout document se rapportant aux partenariats mis en place pour *Époque*.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE s'étant abstenu(s)

- **Grand Orgue de l'Eglise Saint-Etienne - Entretien annuel - Demande de subvention à l'Etat et au Conseil Départemental du Calvados**

**Le Conseil Municipal :**

**SOLLICITE** de l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication et du Département du Calvados, une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement de l'entretien annuel à réaliser sur le Grand Orgue de l'Eglise Saint-Etienne pour un montant estimé à 2 328 € HT ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Développement Social Urbain des Quartiers Prioritaires - Proposition de programmation 2015 du Contrat de Ville - Attribution de subventions au titre de la DDSU**

**Le Conseil Municipal :**

**CONFIRME** la mise en œuvre des programmes d'actions 2015 du contrat de ville, impliquant une participation financière de la Ville de Caen de 169 800 € conformément à la répartition des financements par porteur et par action ;

**DECIDE** de verser les subventions correspondantes ;

**SOLLICITE** de l'ensemble des partenaires financiers les subventions des actions à leur taux maximum ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Dispositif d'accueil des moins de trois ans (MTA) - Anciennement dénommé classes passerelles**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le transfert du poste d'Educateur de Jeunes Enfants de la Direction de l'Education vers le Centre Communal d'Action Sociale.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet Educatif Global (PEG) - Associations socio-éducatives - Subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'accorder les subventions affectées suivantes :

|   |         |
|---|---------|
| - Association Caen Saint Jean Eudes .....                               | 4 000 € |
| - AMVD.....   | 5 000 € |
| - Centre Municipal d'Animation Folie Cuvrechef – CAF des Calvados ..... | 1 500 € |
| - Coopérative école Paul Gernez.....                                    | 1 433 € |
| - Rotary Club de Caen .....   | 1 000 € |

Adopté à l'unanimité.

- **Associations socioéducatives - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** l'attribution d'une subvention affectée de 500 € à la MJC Venoix pour la manifestation "le Printemps des enfants".

Adopté à l'unanimité.

- **Subvention restauration scolaire aux écoles privées sous contrat d'association - Evolution des conditions et référentiel d'attribution des aides**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'application d'un nouveau référentiel d'aide à la restauration scolaire, basé sur la grille de tarification dans les écoles publiques, indépendamment du tarif pratiqué par les écoles privées sous contrat d'association ;

**DIT** que le détail des aides pour l'année scolaire 2015/2016 serait celui référencé ;

**INDIQUE** que le quotient CAF de référence sera celui du mois de septembre de l'année scolaire concernée et seuls les enfants résidant à Caen et présents à l'effectif de septembre seront concernés. Qu'aucune révision de situation ne pourra être effectuée en cours d'année sans accord préalable de la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Le Tunnel - Subvention de fonctionnement**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 35 500 € à l'association Le Tunnel pour l'année 2015 ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention relative à cette subvention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées et subvention d'équipement mai 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

**COMITE D'ORGANISATION DES COURANTS DE LA LIBERTE - COCL : .....** 55 000 €  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 37 000 €)

**ASSOCIATION DES FOULEES DES BISTROTS : .....** 600 €

**CAEN TRIATHLON : .....** 4 000 €  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 500 €)

**LIGUE DE BASSE-NORMANDIE D'ATHLETISME : .....** 1 000 €  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 4 500 €)

**LA BUTTE : .....** 2 947,25 €

**ASSOCIATION CAEN SUD BASKET : .....** 500 €

**YVAN BOURGNON : .....** 1 500 €

**CRPMN (COMITE REGIONAL DU PATRIMOINE DE BASSE NORMANDIE) : .....** 2 000 €

**U.F.O.L.E.P. : ..... 2 000 €**  
**ROLLER SKATING HOCKEY CAEN : ..... 1 000 €**  
**SERVICE REGIONAL DE L'UNSS : ..... 2 000 €**

(et apport d'une aide logistique de 14 708 €).

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'équipement à :

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE : ..... 10 000 €**

pour l'achat de pontons

**CAEN YACHT CLUB : ..... 5 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Economie Sociale et Solidaire - Association La tente des glaneurs - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** à l'association "La tente des Glaneurs" une subvention affectée de **500 €**.

Adopté à l'unanimité.

- **Economie Sociale et Solidaire - Normandie Equitable - Normandie Equitable fait son festival - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** à l'association Normandie Equitable une subvention affectée de..... **684 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Economie Sociale et Solidaire - Subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

- ARTEC (Association Arts et **Techniques**). ..... **3 000 €**

**ACCORDE** la subvention d'équipement suivante :

- Association de préfiguration du Chemin Vert ..... **12 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Quartiers animés à la Guérinière du 3 au 12 avril 2015 subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

**COULEURS D'HABITANTS : ..... 3 920 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe, relations internationales et coopération décentralisée - subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

**L'ECOLE DE LA PIGACIERE..... 675 €**

**OCCE COOP 3 – (ECOLE RESTOUT)..... 420 €**

**OCCE COOP 207 – (ECOLE LEMIERE)..... 500 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Voeu présenté par M. LE COUTOUR, M. L'ORPHELIN et M. DURON relatif au projet TAFTA**

Recevabilité du vœu rejetée à la majorité absolue, les membres de l'opposition Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VEVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD et M. L'ORPHELIN ayant voté pour.



- **Voeu - Présenté par Joël BRUNEAU, les élus des groupes Réussir Caen Vraiment et Caen vous appartient relatif à l'organisation de la Normandie**

**Le Conseil Municipal :**

La force de la Normandie qui naîtra officiellement dans quelques mois est de pouvoir compter sur trois piliers – Caen, Le Havre et Rouen – et un ensemble de villes moyennes et communes rurales qui, tous, ont leurs forces spécifiques, souvent complémentaires.

C'est leur réunion qui constitue une armature structurante et assurera le rayonnement de la Normandie demain.

Le préfet de Région de Haute-Normandie, le recteur et la directrice de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Basse-Normandie ont, dans un souci d'équilibre entre les 2 capitales régionales, ont été chargés de proposer une organisation des services de l'Etat en Normandie, vraisemblablement à l'été. Le Conseil régional, qui sera élu début 2016, décidera l'année prochaine du siège de son institution et de son assemblée.

C'est donc le moment opportun pour notre assemblée d'affirmer l'obligation d'une organisation innovante pour la Normandie, conforme à la lettre et à l'esprit de l'article 2 de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015.

Reposant sur une logique de réseau et non centralisatrice, nous souhaitons :

- qu'elle concilie efficacité et proximité du service aux habitants ;
- qu'elle privilégie une répartition équilibrée des services et satellites de l'Etat et du Conseil régional de Normandie, afin de renforcer les complémentarités de tous nos territoires de l'Orne jusqu'à la Seine-Maritime et de la Manche jusqu'à l'Eure.

Adopté à l'unanimité.

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Direction des Assemblées.**

**AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 13 MAI 2015**